

Eugène SUE

MARTIN
L'ENFANT TROUVÉ
ou
Les Mémoires d'un valet de chambre

Texte intégral publié par et avec une présentation
de Jean-Pierre GALVAN



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2024

www.honorechampion.com

PRÉSENTATION DE *MARTIN L'ENFANT TROUVÉ*

Le roman

Suivant la voie ouverte avec *Les Mystères de Paris* et *Le Juif errant*, Eugène Sue élargit le champ de ses études sociales avec son troisième grand roman feuilleton : *Martin l'enfant trouvé*.

Si la peinture des misères urbaines y est toujours présente, c'est à présent celle des campagnes qui passe au premier plan.

L'image de dandy parisien que la postérité a gardé d'Eugène Sue est trompeuse. Né à Paris où il a vécu une jeunesse turbulente, Eugène Sue a toujours apprécié les périodes de calme que lui procuraient ses séjours dans des campagnes plus ou moins éloignées de la capitale et de ses obligations mondaines.

Durant les années 1830, il résidait autant à Paris qu'à Saint-Brice, commune proche d'Écouen. C'est dans la propriété familiale dite « ferme de Saint-Brice » - qu'il qualifiait pompeusement de « château de Saint-Brice » – qu'Eugène Sue sera domicilié jusqu'en 1838, figurant dans l'état nominatif des habitants de la commune sous le numéro d'ordre 780 et le numéro de ménage 219 (Archives du Val d'Oise, cote 9 M 847). Les années suivantes, privé de ce havre qu'il avait fallu vendre, il se reposera de l'agitation parisienne dans les propriétés de la famille de son beau-frère, soit à Saint-Hilaire Saint-Mesmin, soit à Lailly-en-Val.

Devenu écrivain professionnel en 1837-1838 suite à sa ruine financière, ces « respirations » lui devinrent indispensables. Il multiplia donc ses séjours dans la campagne orléanaise. En 1845, remis de ses soucis financiers grâce aux succès des *Mystères de Paris* et du *Juif errant*, il s'empressa d'acheter des dépendances du château des Bordes de son beau-frère, pour y faire aménager sa nouvelle résidence. Lailly-en-Val, situé à un peu plus d'un kilomètre de Beaugency, lui permit de s'immerger au quotidien dans les différents aspects de la vie rurale de Sologne.

Comme le titre du roman l'indique, c'est au sort des enfants abandonnés que s'intéresse Eugène Sue dans *Martin l'enfant trouvé*. Orphelins ou abandonnés par des parents ne pouvant plus subvenir à leurs besoins, ces enfants sont condamnés à suivre le premier charlatan venu ou à mourir de faim. La charité publique ne peut s'exercer que de façon très limitée dans la Sologne misérable que dépeint Eugène Sue ; reste la délinquance. C'est le

destin de trois de ces enfants perdus, ne pouvant survivre qu'en se livrant au vol, au meurtre ou à la prostitution que raconte le roman. Trois de ces enfants vivant au quotidien un enfer qui les brise ou endurecit leurs plus mauvais instincts. Les plus chanceux sont recueillis par des artisans luttant eux-mêmes contre la misère, ou par d'autres « employeurs » moins scrupuleux. Traités en esclave dès leur plus jeune âge, insuffisamment nourris du peu que peut leur laisser leur maître, ils survivent jusqu'à ce que leurs forces les abandonnent. Pour ceux qui refusent ces emplois de misère, il reste la possibilité de se soumettre aux autorités et d'affronter l'enfer des centres pour mineurs. Martin, Bamboche et Basquine préféreront sombrer dans la délinquance.

C'est ce tableau de l'enfance abandonnée que brosse Eugène Sue dans la première partie de *Martin l'enfant trouvé*. Un tableau qu'il détaille, sans concessions aux voiles pudiques dont se couvrait la morale de l'époque.

Bamboche est recueilli par « le boiteux ». Ce sinistre bandit lui décrira la place honteuse que lui réserve la société. Effaçant en lui ses derniers scrupules moraux, il l'initiera à ce qu'il lui présentera comme ses seuls moyens de survie, le vol et le meurtre, le condamnant ainsi socialement.

Pour Martin, ce sera à un couple de saltimbanques qu'il devra d'être recueilli, à demi-mort de faim, en forêt. La Levrasse et sa redoutable compagne, la mère Major, l'exploiteront sans vergogne, le soumettant à d'inhumaines tortures physiques pour attiser les goûts pervers d'un public qui paye argent comptant.

Révolté par le sort de ces enfants, indigné plus par l'inertie du gouvernement que par l'impuissance des parents, eux-mêmes victimes de leur misère, Eugène Sue ne ménage pas ses lecteurs. Les sachant « pris » par l'intrigue du roman, et forcés à le suivre, il leur détaille les sévices dont sont victimes Martin, Bamboche et Basquine. Les fait assister, avec un réalisme choquant, aux mauvais traitements que les saltimbanques font subir aux enfants, garçons ou filles. À des sévices sexuels dont la pudeur et la morale rigoriste de l'époque bannissaient pourtant l'étalage. Des traitements dont Bamboche fera payer le prix à la société, tandis que, suivant à Paris Basquine devenue prostituée de haut vol, cynique et impitoyable, Eugène Sue révélera à ses lecteurs d'autres ignominies, passant une fois encore du « monde d'en bas » au « monde d'en haut ».

Comment la censure a-t-elle pu permettre à Eugène Sue – et à Louis-Désiré Véron, responsable du journal dans lequel paraissait le roman – d'exposer aussi crûment une réalité scandaleuse ?

La réponse à la démarche entreprise, le 20 octobre 1846, par François Delessert, député du Pas-de-Calais, nous apporte la réponse.

Ayant lu l'étude qu'Eugène Robin venait de consacrer dans la *Revue nouvelle* à *Martin l'enfant trouvé* – voir la partie « Réception » – François Delessert avait envoyé une note au ministère de la Justice l'invitant à en prendre connaissance. Lecture fut faite par un membre de la Direction des affaires criminelles et des grâces, et un rapport fut adressé au Garde des Sceaux. La conclusion en était :

Le seul moyen [*d'arrêter la publication*] serait d'intenter des poursuites judiciaires et probablement certains passages les justifieraient. Mais comment soumettre au jury un livre fait avec art, où le bien se trouve souvent mêlé au mal, et dont il faudrait isoler les pensées pour leur donner le caractère d'un délit. Telle est probablement la cause de l'inaction du Ministère public, et elle me paraît fondée sur des motifs assez sérieux pour expliquer le libre cours du livre dont il s'agit et dont l'opinion publique devrait faire justice.

Eugène Sue avait donc anticipé cette inaction de la Justice. Probablement en constatant son impuissance à entraver la publication des *Mystère de Paris* trois ans plus tôt. En 1842-1843, Eugène Sue ignorant cette impuissance s'était prudemment contenté de laisser deviner à ses lecteurs la profession qu'exerçait Fleur-de-Marie. Sa prostitution était en effet évoquée de façon si voilée qu'un lecteur allemand dubitatif, avait dû lui demander :

Pour pouvoir apprécier le remords de Fleur-de-Marie, et surtout pour mettre une unanimité dans nos opinions différentes, veuillez nous dire, Monsieur, si d'après votre récit il est à présumer que Marie ait perdu dans la cité sa virginité ou non ? (*Les Mystères de Paris. Eugène Sue et ses lecteurs*, Coll. Critiques littéraires, Paris, L'Harmattan, 1998, tome 2, lettre 324).

Un romancier en Sologne

Pour Eugène Sue, le destin tragique auquel sont condamnés les enfants abandonnés trouve certes ses racines dans la misère dans laquelle sont plongés des parents incapables de les nourrir mais aussi dans la responsabilité d'un gouvernement qui s'intéresse peu à la situation dans les campagnes.

Dès son installation au Bordes, devenue sa résidence principale, Eugène s'est intéressé au quotidien des familles de paysans vivant aux alentours de Lailly-en-Val. Lors de ses promenades « hygiéniques », il rencontrait les exploitants, fermiers et métayers auprès desquels il s'informait des méthodes de cultures pratiquées en Sologne. Rentré aux Bordes, il complétait ses connaissances par la lecture d'ouvrages spécialisés sur ces questions. Parmi ses lectures figurait le petit livre de Mathieu Briancourt, *Organisation et*